

Conservation du CC en seconde session : oui

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024 / 2025

Note minimale permettant la compensation au sein d'une UE :

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER 1
Mention Arts Parcours Musique

Responsable.s : E. Reibel

6

Codes Type d'évaluation UE = Unité Nature de l'épreuve de CC (Contrôle continu) et/ou Nombre de Période 1 (semaine Nature de l'épreuve de Période 2 (semaine première session (écrit, oral, d'Enseignement Libellés UE/EC ET (Evaluation terminale) et/ou CP (Contrôle Crédits calendaire) seconde session calendaire) EC = Elément rapport, projet) partiel) et pondération le cas échéant Constitutif 1er semestre UE 1A 6 CC CP ET CC ET écrit 1 rapport semaine 26 ART-4102 Méthodologie disciplinaire en arts : pratiques de la recherche en art 3 100% ART-4103 Politiques culturelles 3 100% écrit 1 écrit 2h semaine 26 UE 1B 12 CC CP ET CC ET MUS-4102 Séminaire d'esthétique 100% 4 écrit 1 écrit 2h semaine 26 MUS-4104 Séminaire de musicologie générale 4 100% écrit 1 écrit 2h semaine 26 MUS-5103 Lecture de textes musicologiques 2 100% exposé 1 écrit 2h semaine 26 1 cours au choix (extérieur) 2 UE 1C 6 CC CP CC ET ET MUS-4103 Atelier dramaturgique opéra de Lyon 100% 1 compte rendu projet semaine 26 MUS-3101 Masterclass 3 100% 1 compte rendu semaine 26 rapport UE 1D 6 Langue 3 CID 0 3 2ème semestre UE 2A 6 CC CP CC FT ET ART-4201 Journée d'études recherche interarts 100% rapport 1 compte rendu semaine 26 ART-4203 Séminaire d'histoire de l'art 4 100% 1 écrit 2h semaine 26 écrit UE 2B 6 CC CP ET CC ET MUS-4201 Séminaire texte, musique, scène 3 100% écrit 1 écrit 2h semaine 26 MUS-5101 Séminaire musique et société 100% 3 écrit 1 écrit 2h semaine 26 UE 2C 8 CC CP ET CC ET MUS-4206 Atelier de valorisation musicologique 100% semaine 26 2 projet 1 compte rendu MUS-3201 Masterclass 2 100% 1 compte rendu semaine 26 rapport ou cours extérieur MUS-5201 Atelier d'actualité de la recherche 2 100% rapport 1 écrit 2h semaine 26 Stage Stage 100% 2 rapport semaine 26 rapport UE2D 10

Mémoire 10 Soutenance Soutenance

Pour rappel - Conformément au Règlement des études de l'ENS de Lyon (Section V-Article 15-Les modalités de compensation des unités d'enseignement), pour les Étudiants inscrits administrativement à l'ENS de Lyon, aucune compensation n'est possible entre les unités d'enseignement, ni entre les semestres.

La note de 2de session remplace toujours à la fois la note de CP et la note d'ET obtenues en première session, et parfois la note de CC (en fonction du choix fait plus haut).

Pour l'évaluation des stages de SEE et mémoires de recherche de LSH, la seconde session éventuelle n'est ouverte qu'aux étudiants ne s'étant pas présentés à la première session.

Pour les cours relevant à titre principal d'une autre formation, ou opérés par un établissement co-accrédité, renvoyer aux MCC de ladite formation ou dudit établissement.